

Le 1<sup>er</sup> octobre 2009 à 17.30 heures  
Information réglementée  
Franchissement de seuil

**SOFINA S.A.**

Rue de l'Industrie, 31 – 1040 Bruxelles

**Communiqué**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2009, SOFINA S.A. a reçu, dans le cadre de la loi du 2 mai 2007 dite de transparence, la présente déclaration :

*Les actionnaires suivants, agissant de concert en vertu d'un accord relatif à la possession, l'acquisition ou la cession de titres conférant le droit de vote ont déclaré qu'ils détiennent des actions Sofina dans les proportions suivantes :*

	<i>Notification précédente</i>	<i>Après la transaction</i>	
<i>Société de Participations Industrielles s.a.</i>	5.332.710	5.332.710	15,02%
<i>Union Financière Boël s.a.</i>	6.310.618	6.310.618	17,78%
<i>Henex s.a.</i>	4.861.404	5.326.162	15,00%
<i>Henbelfin s.a.</i>	320.000	0	-
<i>Total</i>	<u>16.824.732</u>	<u>16.969.490</u>	<u>47,80%</u>

*Les parties ayant introduit les déclarations ont stipulé le fait qu'il n'y a pas de contrôle, ni sur la s.a. Société de Participations Industrielles, ni sur la s.a. Union Financière Boël. La s.a. Henex est détenue au 25/09/2009 à raison de 19,75% directement par Société de Participations Industrielles s.a. et à raison de 18,66% directement par Union Financière Boël s.a. La s.a. Henbelfin est contrôlée à 100% par la s.a. Henex et à raison de 100% indirectement via sa filiale Henfin.*

\* \* \*